

guy  
M  
Monsieur.

En suite de celle qu'il vous a pleu m'escire de la Haye du 24.<sup>me</sup> du  
courant, j'ay fait descher la quittance que vous avez formé et  
adiusté sur les termes du traicté de mariage. L'Escuyer  
de Madame le S.<sup>r</sup> de Harinxma me mande ausy que le Thresorier  
Mr. Letting a payé les 50000. livres; de sorte en vous envoyant  
lad.<sup>e</sup> quittance j'espere de m'avoir acquitté de tout ce qui est  
requis de moy. Il ne reste donc rien plus sinon de vous rendre  
graces bien humbles, comme je fais par celley pour tant de bienfaits  
zele et affection que vous avez fait paroistre du commencement  
jusques à la fin de ceste negociation. Et pour m'acquitter en partie  
de mes obligations, j'ay trouvé bon de vous envoyer ce petit present  
pour un vray tesmoignage et marque de mon affection et gratitude,  
lequel quoy que petit et qui n'a point de proportion avec vos merites,  
je vous supplie de vouloir accepter de si bon coeur comme il vous est donné  
et envoyé; et de croire fermement que je ne cederay à personne du monde  
en volonte de me revancher de tant de courtoisies que j'ay receu de  
tout temps de vous; et ce qui manquera à ma possibilite sera  
supplé par la constante resolution que j'ay de demeurer  
tout le reste de ma vie

M  
Monsieur

de Levaerde le 29. de Janvier  
1683.

Comme tantum oblige  
sewitur  
Guilleaume Fidiue  
de Noisau

11

12

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*



11

*[Faint handwritten text at the bottom left of the page]*

*[Faint handwritten text at the bottom right of the page]*



1900  
/2

